LES MESURES PRISES

Mesures de prévision :

- Vigilance météorologique : La prévision de fortes chutes de neiges, ou de certaines conditions climatiques peuvent indiquer une probabilité importante de déclenchement d'avalanche par exemple.

Mesures de prévention :

- Maîtrise de l'urbanisation : Définition de zonages et autres règles de construction dans le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), qui s'imposent à celles déjà existantes (Plan Local d'Urbanisme - PLU) ;
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Document opérationnel définissant les modalités d'alerte, d'évacuation et de gestion de la crise tout en impliquant la population (exercice d'évacuation, etc...).
- Evacuation préventive des habitations et fermeture des voiries exposées en cas de risque avéré.
- Système d'alerte à la population (alerte SMS et/ou message téléphonique).

Mesures de protection :

- Préservation d'une zone de forêt à fonction de protection contre les avalanches et chutes de pierres ;
- Pose de filets paravalanches sur le couloir de Bex ;
- Déclenchements PIDA (Plan d'Intervention de Déclenchement des Avalanches) .

Filets paravlanches du couloir de Bex (Pointe du Morclan).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

En cas de risque d'avalanche

Si vous êtes à l'intérieur :

- Restez à l'intérieur
- Protégez vous : fermez les volets et ne restez pas dans les pièces les plus exposées
- Si possible, réfugiez vous dans les lieux en sous-sol
- Ne laissez pas sortir les enfants

Si vous êtes à l'extérieur :

- Entrez dans le bâtiment le plus proche et protégez vous.

Consignes d'évacuation

Au signal d'alerte transmis par la Mairie ou les autorités, vous demandant d'évacuer :

- Préparez vous avec des vêtements chauds
- Emportez vos papiers d'identité et les médicaments indispensables
- Coupez le gaz, l'électricité, l'eau
- Rendez-vous au point d'accueil qui vous sera indiqué. Des lieux d'hébergement temporaires seront ouverts pour vous accueillir
- Écoutez attentivement les consignes de sécurité données par les autorités

En cas de départ anticipé ou de relogement par vos propres moyens, vous devez impérativement en informer la Mairie.

Le risque d'avalanche sur la commune

** Ceci est une carte informative. Elle n'a pas de valeur réglementaire.*

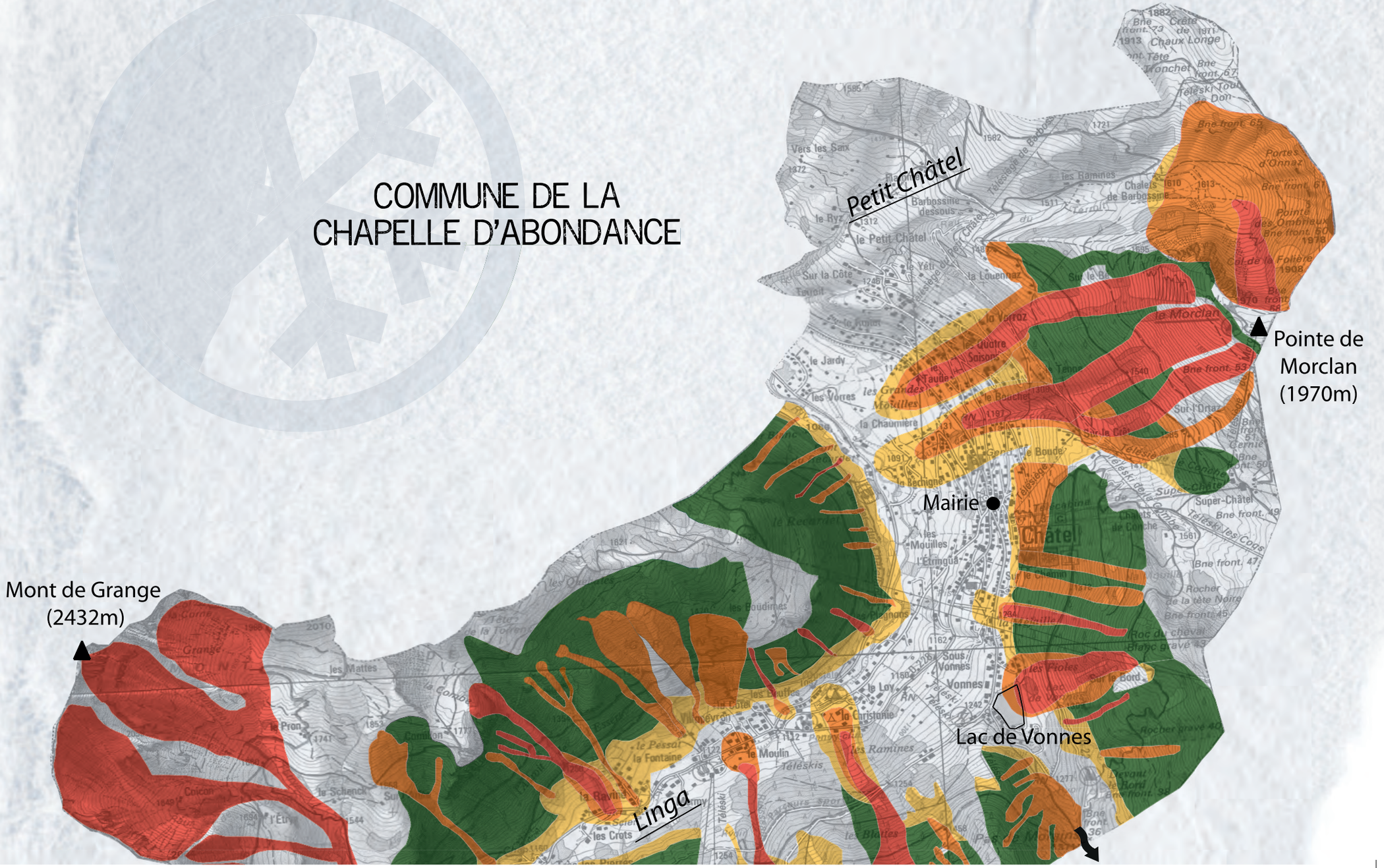

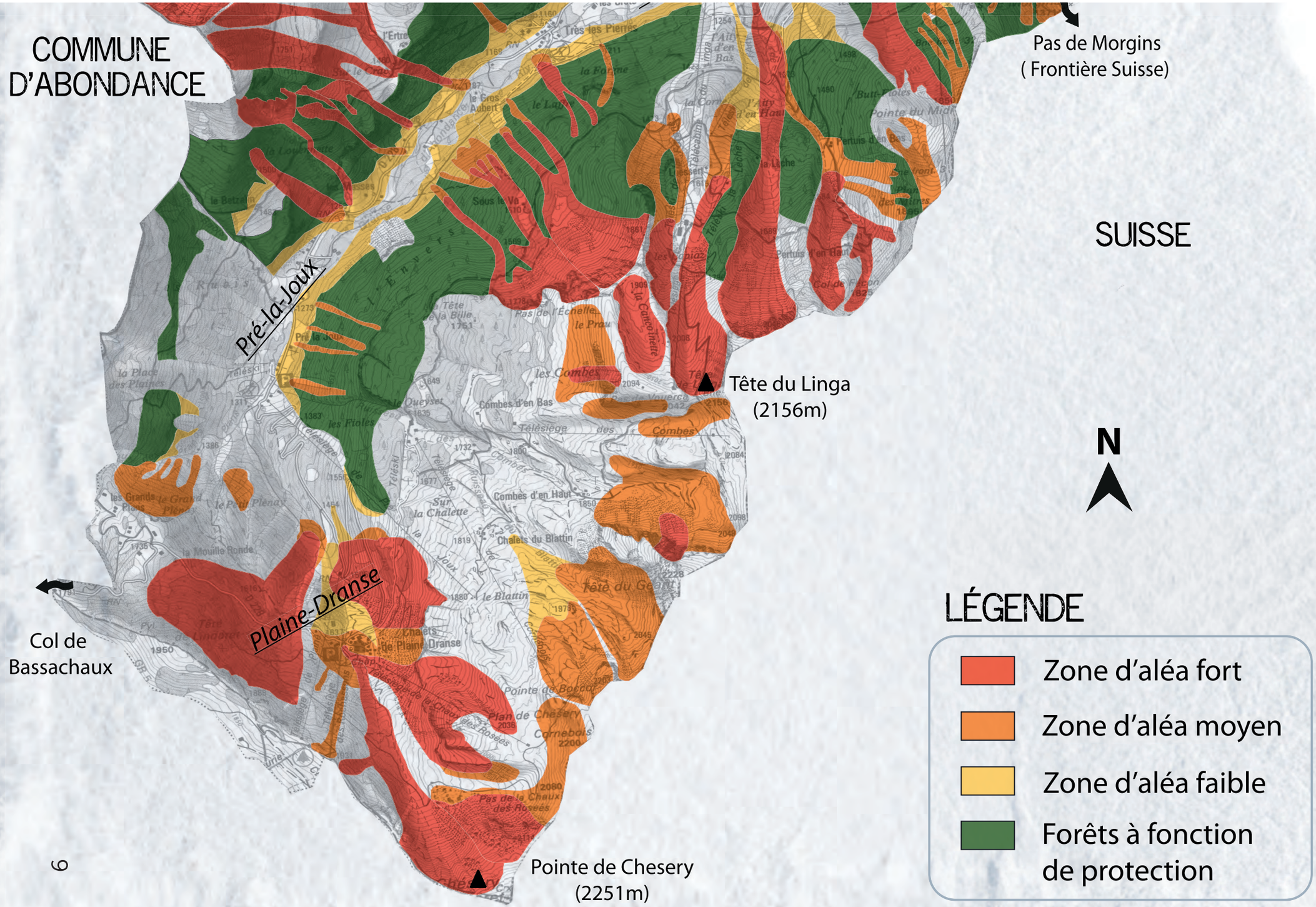
COMMUNE D'ABONDANCE
Pas de Morgins
(Frontière Suisse)
SUISSE
Pré-la-Joux
Tête du Linga
(2156m)
N
Plaine-Dranse
Col de
Bassachaux
Pointe de Chesery
(2251m)
LÉGENDE
Zone d'aléa fort
Zone d'aléa moyen
Zone d'aléa faible
Forêts à fonction
de protection

RISQUE D'AVALANCHE CONCERNANT LA PRATIQUE DU SKI

Chaque année, Châtel attire des dizaines de milliers de touristes et d'habitués venus profiter de la station de ski. Pour que la pratique du ski reste un plaisir, adopter un comportement responsable et réfléchi est de mise. Pour autant, malgré toutes les précautions prises, nul n'est à l'abri d'un déclenchement d'avalanche et il appartient à chacun de suivre les consignes de sécurité et de prudence.

ÉVALUATION ET SIGNALISATION DU RISQUE D'AVALANCHE

Risque faible (indice 1) ou ***limité*** (indice 2). La stabilité d'ensemble du manteau neigeux est bonne mais des instabilités locales peuvent exister. Des déclenchements d'avalanche peuvent survenir mais uniquement suite à de fortes surcharges (groupe de skieurs par exemple).

Risque marqué (indice 3) ou ***fort*** (indice 4). L'instabilité du manteau neigeux atteint de nombreuses pentes voire la plupart des pentes. Dans de nombreux secteurs, une faible surcharge peut être à l'origine d'un déclenchement (passage d'un seul skieur par exemple). Les déclenchements spontanés peuvent même constituer un risque marqué (notamment lorsque l'indice est de 4).

Risque très fort (indice 5). Instabilité du manteau neigeux très forte et généralisée. De nombreuses et grosses avalanches peuvent se produire et atteindre des zones à faible pente (inférieure à 20°). Quelques unes des situations couvertes par un risque 5 présentent un caractère de gravité exceptionnelle (avalanches de grande ampleur qui peut avoir de graves répercussions humaines et matérielles).

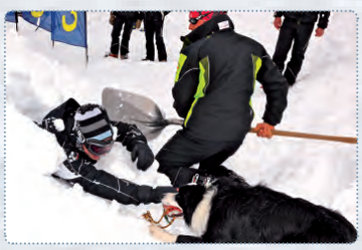

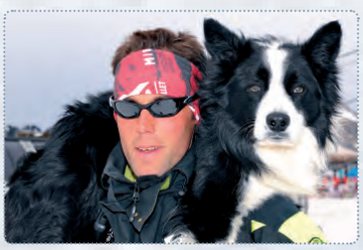

Régulièrement les pisteurs et les chiens d'avalanches s'entraînent lors d'exercices où il faut retrouver une victime fictive. *Ci-contre des photos prises lors de la « Snoweek » en 2011, un évènement visant à faire connaître les métiers de secours en montagne.*

En 2012, les 1er et 2 mars, un **Espace Prévention** s'est installé sur le domaine skiable de Châtel pour une action de sensibilisation du public pratiquant la montagne l'hiver. Le public aura pu assister, entre autres, à :

- un atelier « ***Recherche en avalanches*** » conduit par le PGHM et les CRS,
- un atelier « ***Bulletin météo et échelle des risques d'avalanches*** » conduit par Météo France ,
- une démonstration de ***recherche par des chiens d'avalanches***, menée par les Pisteurs de Châtel.

AVANT DE PARTIR EN DEHORS DES DOMAINES SKIABLES BALISÉS :

- **Ne partir qu'avec un équipement complet** : Détecteurs de Victimes d'Avalanches (DVA), pelle, sonde.
- **Prendre connaissance** des conditions nivo-météorologiques (bulletin d'avalanche météo) ou auprès du Service des Pistes.
- **Indiquez votre itinéraire** et votre heure de retour à une personne qui pourra donner l'alerte.
- **Ne suivez pas n'importe quelle trace** : ce n'est pas parce qu'une pente comporte des traces de passages précédents qu'il n'y a pas de risque d'avalanche. En effet, si les premiers passages n'ont pas déclenché d'avalanches, ils ont pu fragiliser le manteau neigeux. De plus, ces traces ont pu être faites alors que les conditions métrologiques n'étaient pas les mêmes.

LORSQUE L'AVALANCHE SE DÉCLENCHE :

- **Tentez de fuir latéralement** : n'essayez pas de prendre l'avalanche de vitesse, la plupart du temps, elle vous rattrapera.

SI VOUS ÊTES PRIS DANS L'AVALANCHE :

- **Tentez de rester en surface** en effectuant des mouvements de natation si la neige est poudreuse, ou prenez appui sur des blocs en surface si la neige est dure.
- **Essayez de vous débarrasser des vos skis/snowboard et de vos bâtons** qui auront tendance à vous attirer vers le fond de l'avalanche.
- **Fermez la bouche et protégez les voies respiratoires** avec vos mains ou le col de votre veste pour éviter à tout prix de remplir vos poumons de neige qui aurait pour effet de vous asphyxier.

LORSQUE L'AVALANCHE S'ARRÊTE :

- **Créez un espace autour de vous** en exécutant une détente énergique au moment de l'arrêt de l'avalanche.
- **Faites vous une poche d'air** devant le visage avec les mains et les bras (les replier devant le visage).
- **Gardez votre calme malgré la situation** : ne pas crier pour minimiser la consommation d'oxygène.
- **Si possible, creusez vers le haut** pour se dégager (pour repérer le haut, si la lumière ne traverse pas la couche de neige qui vous recouvre, on peut saliver ou uriner, mais ce dernier cas augmentera les déperditions de chaleur à cause des vêtements mouillés).
- **Si on ne peut pas bouger** (la neige compacte forme un véritable étau), **ne pas s'endormir**.

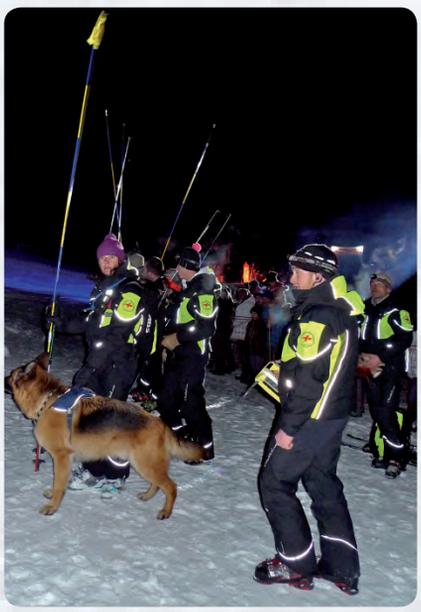

Exercice de sondage pour retrouver une victime en avalanche.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UNE AVALANCHE :

- Lors du déclenchement de l'avalanche, **essayez de suivre des yeux la victime emportée**. Il faut repérer le point où vous la voyez pour la dernière fois et le marquer avec un bâton par exemple.
- Si possible, **placez un guetteur pour prévenir d'une suravalanche** : pensez à votre propre sécurité et à celle des personnes qui n'ont pas été emportées avant tout.
- **Appelez le centre de traitement d'alerte** : faire le n° 112 ou le n° 18.
- En cas d'échec téléphonique, **si vous êtes assez nombreux, envoyez immédiatement deux personnes chercher du secours**, sinon commencez la recherche.

LORS DE LA RECHERCHE :

- **Cherchez les victimes à l'aval** de leur point de disparition.
- **Cherchez avec le DVA** (ex ARVA) si vous et la victime en êtes équipés.
- **Si vous n'avez pas de DVA**, ou si vous n'avez pas de signal de retour, observez de vos yeux la surface de l'avalanche pour voir s'il n'existe pas d'indices visibles vous permettant de localiser la victime. Vous pouvez aussi sonder le dépôt avec votre bâton ou votre ski. Concentrez-vous sur les zones préférentielles (bordures du dépôt, replat, amont des rochers ou des arbres).
- **En cas de recherche infructueuse**, après 10 à 15min, partez donner l'alerte.

LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Sous l'expression générique « mouvement de terrain » sont regroupés plusieurs types de phénomènes d'instabilités des terrains concernant des mouvements de terrains plus ou moins rapides.

TYPOLOGIE DES MOUVEMENTS DE TERRAIN

- **Le ravinement** : phénomène d'érosion lié à la présence d'un ruissellement. La commune de Châtel concentre plusieurs axes concentrant les eaux de ruissellement (à commencer par les principaux cours d'eau tel que la Dranse).
- **Les mouvements lents :**
  - ◇ ***Glissements de terrains*** : les glissements de terrain sont des déplacements lents (quelques millimètres par an à quelques mètres par jour) d'une masse de terrain cohérente. La nature des terrains en est le principal déclencheur (l'argile est en particulier un élément favorable au déclenchement du phénomène). De plus, la saturation du sol en eau (présences de sources, fortes précipitations, fonte des neiges brutales) joue aussi un rôle moteur dans le déclenchement des glissements de terrains. Au vu de ces divers facteurs, Châtel s'avère exposé directement au phénomène.
  - ◇ ***Le retrait-gonflement des sols argileux*** : peu spectaculaire, le retrait-gonflement des sols argileux concerne la France entière et constitue le second poste d'indemnisation aux catastrophes naturelles affectant les maisons individuelles. L'argile, suivant sa consistance en eau, change de volume parfois de manière importante. En climat tempéré, comme ici à Châtel, les argiles sont souvent proches de leur état de saturation. En revanche, elles sont éloignées de leur limite de retrait, ce qui explique que les mouvements les plus importants sont observés en période sèche. Mais de manière générale, la commune reste peu touchée par le phénomène.
- **Les mouvements rapides** : chutes de pierre ou de blocs. Phénomène très présent sur le territoire de Châtel, la commune étant située au cœur de massifs montagneux. De nombreuses falaises sont encore actives dans les secteurs de Pré La Joux ou de Très les Pierres et font l'objet d'une surveillance régulière afin de garantir la protection des habitants et des infrastructures routières. Les blocs de rochers présents en contrebas des falaises témoignent de leur activité plus ou moins récentes.
- **Les zones hydromorphes** : un sol est dit hydromorphe lorsqu'il montre des marques physiques d'une saturation régulière en eau. De nombreux secteurs présentant ce cas de figure existent à Châtel, dont certains portent un nom évocateur (Les Grandes Mouilles, Les Mouilles). Il existe de plus, de nombreuses petites zones hydromorphes de part et d'autres de la Dranse ainsi qu'à proximité du lac de Vonnes. La saturation du sol en eau contribue à l'instabilité des terrains.

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

- **Fin 18ème siècle** : chute de blocs qui a enseveli une partie du hameau de Très-les-Pierres, sans faire de victime. Suite à cela, une chapelle a été hérigée à cet endroit en 1784.
- **30 mars 1986** : une partie des falaises dominant les ardoisières à Très-les-Pierres s'est éboulée (concerne entre 4000 et 5000 m^3 de rochers) venant obstruer l'entrée de plusieurs galeries, touchant la route de Pré la Joux et entraînant sa déviation.
- **19 septembre 2007** : glissement de terrain dans le hameau « Sur les Grandes Mouilles » emportant un chalet individuel.
- **2 janvier 2012** : chute de deux blocs de plusieurs tonnes sur le secteur des « masses » à proximité de Pré-la-Joux nécessitant l'évacuation des occupants de deux chalets ainsi que leur relogement.